



Compte rendu : Comité syndical du 07 février 2019

Date de convocation : 31/01/2019	Lieu : Yvrac et Malleyrand
Heure du début : 18h35	Heure de fin : 20h30

Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine :

M Gilbert Pascaud ; M. Jean-Pierre Léonard ; M. Michel Martin ; M. Jean-James Sardin ; M. Xavier Maes ; M. Pascal Point ; M. Didier Sardin ; M. Dumas Jean-Luc ;

CDC Cœur de Charente : Mme Arlette Littré ;

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M. Marcel Précigout ; M. Jean-Jacques Tamisier ; M. Pierre Carette ; M. Daniel Dechandon ; M. Michel Précigout ; M. Bernard Morisset ; M. Patrick Borie ; M. Didier Genini ; M. Frédéric Dauriat ; Mme Marinette Landry ; M. François Cattan ; Mme Fabienne Tarbouriech

Étaient présents : Suppléants

Mme Clare Chenery (cdc La Rochefoucauld Porte du Périgord)

Étaient absent(s) excusé(s) :

M. Laurent Vidal /Excusé ; M. Philippe Mapas / Excusé
Mme Elisabeth Guimard ; M. Pascal Tardieu ; M. Hervé De Grimal ; M. Jean-Pierre Guillou ; M. Thierry Hureau ; M. Pierre Bardoulat ; M. Christian Mappa ; M. Christophe Roy ; Mme Précigout Brigitte ; M. André Quément ; M. Michel Roudy ; M. Alain Joseph

Présents Sy BTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)
M. Quentin VIAL (Technicien rivière)
Mme Émilie DROIT (Secrétaire administrative.)
M Bruno PICAUDAT (Encadrant Technique)

Mme Émilie Droit a été désignée comme secrétaire de séance.

Personnes extérieures : Mme Manon LEVEQUE (Stagiaire au syndicat)

M. GEIGER (Maire d'Yvrac)

Le Président accueille le Conseil et ouvre la séance à 18h35. Il remercie les personnes présentes et remercie M. Le Maire d'Yvrac de sa présence.

Puis il présente Mme Manon Lévêque qui est nouvellement arrivée en stage au syndicat.

Puis il fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 10 décembre 2018.

Délibérations :

Gestion du personnel :

Délibération Compte Épargne temps.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principale de 2ème classe - 10h00 semaine.

Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe- 4h00 semaine.

Budget :

Vote du compte de gestion 2018.

Vote du compte administratif 2018. Et affectation de résultat.

Demande d'acompte aux EPCI sur participation 2019.

Débat d'orientation budgétaire.

Relation collectivité :

Info corrective concernant le montant de l'adhésion au CIDIL.

Divers :

Présentation des travaux en régie de l'année 2018.

Pour rappel, la semaine passée, le quorum n'ayant pas été atteint, les délibérations n'ont pas pu être prises d'où la seconde convocation pour ce jour.

Ce soir le quorum est atteint. Si cela n'avait pas été le cas, cela n'empêchait pas les délibérations d'être prises.

Le conseil syndical peut alors commencer.

Validation du compte rendu du conseil syndical du 10 décembre 2018 :

Le Président demande si tous les délégués ont bien pris connaissance du compte rendu qui leur a été joint avec leur convocation, et s'ils ont des remarques à faire.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est soumis au vote d'approbation.

Vote : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Gestion du personnel :

Compte Épargne temps : En 2017, le syndicat a mis en place la procédure pour ouvrir aux agents qui le souhaitent un compte épargne temps.

Il a été constaté qu'il convient d'y apporter une mise à jour. Cette dernière concerne la partie relevant de la prise en compte des heures supplémentaires pour les agents à temps complet, dans l'alimentation de leur CET.

Lors de la réunion du bureau le 23 janvier, les membres ont fait la proposition suivante, compte tenu de la législation sur les heures supplémentaires : 5 jours par an relevant des heures supplémentaires pourraient être portés au CET.

Vote : Après délibération, le conseil syndical approuve à l'unanimité cette mise à jour du CET.

Ouverture de poste :

Le Président expose les éléments suivants :

Le contrat pour surplus d'activité de Madame CAILLAUD, agent contractuel chargé de la comptabilité et des paies arrive à son terme le 11 avril 2019.

Il est proposé en accord avec l'agent que son contrat soit pérennisé.

Il conviendrait alors de faire une ouverture de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 10 heures semaines (L'agent étant déjà titulaire dans la fonction publique.).

Celui-ci interviendrait à partir du 1er avril 2019.

Le Président propose aux membres du conseil de passer au vote.

Vote : Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2019.

Suppression de poste :

Le Président rappelle au conseil que le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 04 heures par semaine, qu'occupait Mme PREMON avant sa démission, avait été conservé jusqu'alors.

Or ce poste n'a plus de raison d'être au vu du faible nombre d'heures qu'il implique.

Cependant, avant toute suppression de poste, il faut l'avis du Comité Technique du CDG16.

Le Président propose que le conseil syndical délibère sur le projet de suppression de poste à soumettre au CT.

Vote : À l'unanimité le conseil décide de soumettre la suppression de poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 04 heures par semaine, à l'avis du CT.

Le Budget :

Dans le cadre du vote par le conseil syndical, du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat, intervient alors la désignation du président de séance, par le conseil syndical. Au critère de l'âge, M. Marcel PRECIGOUT est désigné comme Président de séance.

Il est fait rappel de l'article L. 2121-14 du CGCT précisant que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil syndical examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. M. VERGNION sort alors de la salle afin de laisser place au déroulé du vote.

M. ROJO-DIAZ présente le compte administratif, compte de gestion et affectation de résultat qui a été transmis qui a été transmis par la trésorerie afin qu'il soit soumis au vote du conseil syndical.

Il est indiqué que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont en accord pour l'exercice 2018 et que les écritures comptables sont conformes aux mandats et titres émis en 2018.

Aucune remarque n'étant faite, il est procédé au vote.

Vote : Après délibération, le conseil syndical à l'unanimité vote l'approbation du compte de gestion 2018, visé et certifié conforme.

Puis il est fait la lecture du compte administratif.

Fonctionnement :

DEPENSES				
		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cha = 011	Charges à caractère général	121 029,59 €	116 862,45 €	43 190,00 €
60622	Carburants	9 500,00 €	8 386,01 €	9 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	100,00 €	197,94 €	200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €	111,42 €	120,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	2 594,67 €	3 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	2 235,39 €	2 500,00 €
6064	Fournitures administratives	600,00 €	837,62 €	900,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €	774,60 €	800,00 €
6132	Locations immobilières	4 200,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €
6135	Locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété	600,00 €	550,00 €	550,00 €
615221	Bâtiments publics	196,32 €		
615231	Voies	76 500,00 €	76 071,36 €	
61551	Matériel roulant	5 242,26 €	3 867,53 €	4 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	500,00 €	342,01 €	350,00 €
6156	Maintenance	2 000,00 €	2 625,90 €	3 000,00 €
6161	Multirisques	2 500,00 €	2 193,82 €	2 200,00 €
6168	Autres		1 268,53 €	1 300,00 €
6182	Documentation générale et technique	100,00 €	185,00 €	200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00 €	2 414,00 €	2 400,00 €
6188	Autres frais divers			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00 €	341,35 €	200,00 €
6226	Honoraires	1 000,00 €	820,00 €	820,00 €
6228	Divers		1 704,31 €	1 700,00 €
6231	Annonces et insertions	200,00 €		
6237	Publications		1 807,29 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 500,00 €	1 139,63 €	1 200,00 €
6257	Réceptions	500,00 €	332,87 €	400,00 €
6261	Frais d'affranchissement	200,00 €		
6262	Frais de télécommunications	2 400,00 €	2 211,20 €	2 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €		
6281	Concours divers (cotisations...)	91,01 €		

Cha = 012	Charges de personnel	355 200,00 €	354 748,99 €	354 200,00 €
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	300,00 €	213,79 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	1 000,00 €	1 121,66 €	1 200,00 €
6411	Personnel titulaire	155 000,00 €	152 252,96 €	157 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	12 000,00 €	3 944,69 €	2 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	81 000,00 €	80 944,39 €	80 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00 €	11 448,48 €	7 000,00 €
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	30 000,00 €	22 311,25 €	23 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00 €	41 828,76 €	42 000,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	5 000,00 €	3 957,29 €	4 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00 €	8 563,26 €	8 600,00 €
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	600,00 €	670,00 €	700,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		396,00 €	400,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00 €	1 945,96 €	2 000,00 €
6488	Autres charges	8 600,00 €	25 150,50 €	26 000,00 €
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	24 400,00 €	24 702,40 €	25 000,00 €
6531	Indemnités	21 000,00 €	21 398,60 €	22 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 000,00 €	898,80 €	1 000,00 €
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 400,00 €	2 405,00 €	2 000,00 €
Total des dépenses réelles		500 629,59 €	496 313,84 €	422 390,00 €
Cha = 66	Frais financiers	2 700,00 €	625,44 €	500,00 €
Cha = 67	Charges exceptionnelles	32 089,09 €	- €	- €
Art = 678	Autres charges exceptionnelles	32 089,09 €	- €	- €
Cha = 042	Opération d'ordre de transfert entre section	40 670,40 €	45 492,07 €	34 000,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	501,02 €	15 925,44 €	34 000,00 €
6761	Différences sur réalisations (positives)	169,38 €	84,38 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	40 000,00 €	29 482,25 €	
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	107 519,41 €	- €	- €
023	Virement section investissement			
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)		683 608,49 €	542 431,35 €	456 890,00 €
RESULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A			- 18 607,04 €	- 21 606,41 €

RECETTES				
		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	408,80 €		-18 198,24 €
Cha = 013	Atténuations des charges	- €	878,00 €	878,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	- €	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de pré	- €	878,00 €	878,00 €
Cha = 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 385,42 €	5 385,42 €	- €
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compt	- €	- €	
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	5 385,42 €	5 385,42 €	
Cha = 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ma	4 242,26 €	4 242,26 €	- €
70878	Par d'autres redevables	4 242,26 €	4 242,26 €	- €
Cha = 74	Dotations et participat°	541 678,53 €	501 889,06 €	452 603,83 €
74718	autres : Etat : asp -aci	81 078,53 €	141 797,17 €	62 000,00 €
7472	Régions	30 800,00 €	44 852,15 €	5 000,00 €
7473	Départements	3 800,00 €	19 671,64 €	1 500,00 €
74741	Communes membres du GFP	164 000,00 €	163 721,19 €	164 103,83 €
7478	Autres organismes	262 000,00 €	131 846,91 €	220 000,00 €
	Total des recettes réelles	551 715,01 €	512 394,74 €	435 283,59 €
Cha = 77	Produits exceptionnels	10 960,40 €	11 429,57 €	- €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	- €	805,17 €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	10 960,40 €	10 624,40 €	
	Total des produits (B)	562 675,41 €	523 824,31 €	435 283,59 €

Investissements

DEPENSES					
		BP 2018	CA 2018	RAR 2018	BP 2019
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €		- €
Art = 1321	État et établissements nationaux	- €	- €		- €
1391-040	Reprises de subventions amortissables	- €	- €		- €
Cha = 16 - Emprunts et dettes assimilées		2 500,00 €	2 032,84 €		62 068,00 €
1641	Emprunts en euros	2 500,00 €	2 032,84 €		62 068,00 €
Cha = 20 - Immobilisations incorporelles		45 000,00 €	810,00 €		- €
2031	Frais d'études	45 000,00 €			- €
2051	Concessions et droits similaires		810,00 €		- €
Cha = 21	Immobilisations corporelles	119 300,00 €	20 756,96 €	26 500,00 €	6 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	25 000,00 €	- €		- €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 300,00 €	3 805,20 €		- €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	14 000,00 €	980,60 €		- €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 000,00 €	2 474,16 €		3 000,00 €
2182	Matériel de transport	40 000,00 €	12 240,00 €	26 500,00 €	3 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00 €	1 257,00 €		- €
2184	Mobilier	5 000,00 €	- €		- €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	- €		- €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	215 721,60 €	- €	56 936,97 €
4581	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	- €		- €
45812	Aménagement Lavaud	- €	215 721,60 €		- €
45815	Opération pour compte de tiers n°5	- €	- €		- €
45815	Opération pour compte de tiers n°6 étude Ifree	- €	- €		13 284,00 €
45815	Opération pour compte de tiers n°7_2018-travaux entreprise	- €	- €		43 652,97 €
Cha = 020	Dépenses imprévues	12 384,19 €	- €		- €
Art = 2041583	Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i	12 384,19 €	- €		- €
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	5 385,42 €		- €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	5 385,42 €		- €
Cha = 010	FCTVA	- €	- €		- €
	TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)	445 784,19 €	244 706,82 €	26 500,00 €	151 504,97 €
	RESULTAT DEL INVESTISSEMENT B-A		- 158 343,22 €		- €

RECETTES				
		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		138 848,19 €	- €	-19 495,03 €
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	- €	- €	
Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves		13 822,09 €	- €	- €
Art = 10222	FCTVA	13 822,09 €	- €	- €
Art = 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €
Cha = 24 - Produits des cessions		10 624,40 €	- €	- €
24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 624,40 €	- €	- €
Cha = 16 - Emprunts, dettes assimilées		- €	- €	- €
Art = 1641	Emprunts en euros	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	40 670,40 €	45 492,07 €	34 000,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	169,38 €	84,38 €	- €
2182	Matériel de transport		15 675,42 €	- €
272	Titres immobilisés (droits de créance)	501,02 €	250,02 €	- €
28031	Amortissements des frais d'études	6 052,80 €		- €
28041512	GFP de ratt. - Bâtiments et installations	2 858,40 €	1 649,41 €	- €
28051	Concessions et droits similaires	1 913,41 €	1 913,00 €	- €
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	68,00 €	68,00 €	- €
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	436,00 €		- €
28145	Installations générales, agencements et aménagements	997,00 €	997,00 €	- €
28152	Installations de voirie	123,00 €	123,00 €	- €
281578	Autre matériel et outillage de voirie	832,00 €	624,00 €	- €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	13 191,00 €	13 191,00 €	- €
28182	Matériel de transport	9 657,80 €	7 045,80 €	- €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 262,85 €	2 262,85 €	- €
28184	Mobilier	634,41 €	634,41 €	- €
28188	Autres immobilisations corporelles	973,33 €	973,78 €	- €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	266 600,00 €	40 871,53 €	137 000,00 €
Art = 45822	Aménagement lavaud	- €		
Art = 45823	Abreuvois	- €	- €	
Art = 45825	Opération pour compte de tiers n°5	243 600,00 €	40 871,53 €	137 000,00 €
Art = 45826	Opération pour compte de tiers n°6 étude Ifree	23 000,00 €		
Art = 45827	Opération pour compte de tiers _2018-travaux entreprise	- €		
	TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)	459 940,68 €	86 363,60 €	151 504,97 €

Il est constaté que le syndicat est déficitaire de :

- 18 607.04 € en fonctionnement
- 158 343.22 € en investissement.

Pour 2019, il est reporté les subventions non encore reçues.

Il est alors procédé au vote :

À l'unanimité les Conseils Syndicaux approuvent le compte administratif 2018.

Puis les membres du conseil syndical signent le compte administratif 2018.

Présentation du compte de résultat

SY. BTB	RESULTAT	VIREMENT A	RÉSULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2018	LA SECTION De	L'EXERCICE 2018	RÉALISER 2016	RESTES A	PRENDRE EN
		INVESTISSEMENT		- Dépenses	RÉALISER	COMPTE POUR
		CA 2017		- Recettes		L'AFFECTATION
						DE RÉSULTAT
INVEST	138848.19 €		- 158343.22 €	26500	- 26500 €	-45995,03
FONCT	408.80 €		- 18607.04 €			-18198.24 €

Vote : À l'unanimité le conseil syndical approuve l'affectation de résultat.

M. VERGNION est rappelé dans la salle.

Demande d'acompte aux EPCI sur participation 2019.

Au vu du constat de manque de trésorerie pour payer les factures entreprises : $92\,253,60 + 73\,446 = 165\,699,60$ €.

Celles-ci déclenchant le paiement des soldes des subventions concernées. Qui elles-mêmes peuvent prendre de nombreux mois.

En décembre après délibération, il a été pris contact avec des banques afin d'ouvrir une ligne de trésorerie. Ce qu'elles ont refusé de faire du fait de la fragilité financière du syndicat et de son existence récente (Manque de recul sur les finances). Il est fait remarquer aussi que cela aurait engendré des frais bancaires, ce qui n'est pas non plus l'objectif.

Le seul recours actuellement possible, est de solliciter les EPCI dont dépend le syndicat, afin de leur demander un acompte sur le versement de leurs participations : cf tableau ci-dessous.

Acompte 2019		
EPCI	Montant par EPCI en 2018	Acompte de 90 % sur la base des participations 2018
Agglomération de Grand Angoulême	32 513,85 €	29 262,46 €
CDC Coeur de Charente	10 211,00 €	9 189,90 €
CDC de Charente Limousine	47 521,48 €	42 769,33 €
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	73 474,86 €	66 127,37 €
CDC Lavalette Tude Dronne	382,65 €	344,38 €
Total	164 103,83 €	147 693,45 €

Le Président propose au Conseil Syndical de délibérer sur cette solution.

Vote : Le Conseil Syndical après délibération approuve la demande d'acompte aux EPCI.

Débat d'orientation budgétaire : D.O.B.

Présentation : Pour 2019

Dépenses prévisionnelles :

Fonctionnement : Moins de charges personnelles (fin du contrat de l'apprentie en aout 2019)
Non-adhésion à l'EPTB (4 524 €)

Il n'y aura pas de contribution à la Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles FDGDON (9 350 €)

Il n'y aura pas d'adhésion au réseau RECEMA (suivi de la qualité de l'eau – 3 780€)

Investissement : seul sont prévus, le renouvellement de l'outillage léger, et du canoé (Plus en état de fonctionnement.).

Niveau de financement : Pour 2019 il est indiqué que le taux de subvention attribué par les principaux organismes va évoluer comparativement à 2018. (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Remarque faite lors de la présentation

M. BORIE délégué de la CDC La Rochefoucauld porte du Périgord, demande pourquoi il y a une aussi grande différence entre les trois bassins au niveau des montants des travaux entreprises.

M. ROJO-DIAZ explique qu'il y a un PPG par bassin. Le PPG du bandiat a été le 1^{ère} PPG mis en place et il a été privilégié des travaux liés à la régie. Les travaux ont été réalisés sur 7 ans.

Interventions	Tranches							Total des dépenses
	N°1 - 2012	N°2 - 2013	N°3 - 2014	N°4 - 2015	N°5 - 2016	N°6 - 2017	N°7 - 2018	
Actions de la régie ¹	69 000,00 €	70 380,00 €	71 787,60 €	73 223,35 €	74 687,82 €	76 181,58 €	77 705,21 €	512 965,55 €
Aménagement du gouffre	- €	8 060,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 060,00 €
Amenagement des répartiteurs	- €	2 392,00 €	2 392,00 €	- €	2 392,00 €	- €	- €	7 176,00 €
Aménagements des points d'abreuvement pour le bétail et pose de clôture	- €	12 761,68 €	12 261,68 €	12 261,68 €	11 761,68 €	11 761,68 €	4 920,56 €	65 728,96 €
Technicien de rivière ²	2 400,00 €	2 448,00 €	2 496,96 €	2 546,90 €	2 597,84 €	2 649,79 €	2 702,79 €	17 842,28 €
Mise en place d'échelle limnigraphique dans les biefs	- €	1 050,00 €	750,00 €	750,00 €	- €	- €	- €	2 550,00 €
Enquête publique	3 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500,00 €
Communication : plaquette et panneaux d'informations	2 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	11 100,00 €
Suivi de la station de qualité ²	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	4 935,00 €
Total des dépenses annuelles	77 705,00 €	99 296,68 €	91 893,24 €	90 986,93 €	93 644,34 €	92 798,05 €	87 533,56 €	633 857,79 €
Remoursement des contrat aidés	38 000,00 €	38 760,00 €	39 535,20 €	40 325,90 €	41 132,42 €	41 955,07 €	42 794,17 €	282 502,77 €
Total sans les aides déjà accordées (contrats aidés et le poste de TR)	36 600,00 €	57 383,68 €	49 156,08 €	47 409,13 €	49 209,08 €	47 488,18 €	41 331,59 €	328 577,74 €
Estimation des subventions 60% du TTC	20 520,00 €	32 961,41 €	27 995,47 €	26 917,34 €	27 966,74 €	26 903,03 €	23 177,28 €	186 441,28 €
Restant à la charge du syndicat	19 185,00 €	27 575,27 €	24 362,57 €	23 743,69 €	24 545,17 €	23 939,94 €	21 562,10 €	164 913,75 €

¹ Les postes en insertion sont subventionnés
² Actions déjà subventionnées

Pour information : La mise en place d'abreuvoirs prévus dans le PPG du Bandiat n'a pas pu être réalisée. En effet, l'Agence de l'eau a stoppé les subventions sur ce type d'action. Un nouveau programme va être mis en place dans les années à venir.

Particularité du FCTVA : (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Le Chantier d'Insertion : (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Les membres du Syndicat (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Remarque :

- Prendre conscience que la zone d'intervention du syndicat inclue désormais les zones blanches (réalisation d'un nouveau PPG).
- La CDC La Rochefoucauld porte du Périgord n'a pas levé la taxe GEMAPI qui est l'EPCI qui contribue financièrement le plus au syndicat.
- Le scénario 3 reviendrait à doubler la cotisation des EPCI.
- M. BORY indique qu'une augmentation des cotisations des EPCI impactera forcément sur les communes. Toute décision nationale à un impact localement.
- M. ROJO-DIAZ rappelle que nos rivières sont dans le bassin alimentation de la Touvre où il est prélevé une grande partie de l'eau potable pour alimenter la population charentaise.

Les dépenses : (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Remarque faite lors de la présentation

M. ROJO-DIAZ informe qu'une présentation fut réalisée le 4 février 2019 à la CDC de la Rochefoucauld porte du Périgord pour présenter le rôle du syndicat et le budget prévisionnel. Cette présentation étant trop courte en durée au vu du sommaire chargé de la réunion de la CDC, il a été convenu de refaire une réunion spécifique à la gestion de l'eau avec les délégués communautaires et les délégués du SyBTB représentant la CDC.

Information relation collectivité : (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Le Président indique que la Directrice du CIDIL a eu une réunion avec les services de la DIRRECTE et qu'un nouveau mode de calcul basé sur le nombre de sorties positives est envisagé. Ce qui, si cela est avéré, permettrait une augmentation du montant des aides.

Information statut du syndicat :

M. ROJO-DIAZ informe que suite à une réunion du 6 février 2019, à l'EPTB, un juriste a fait une intervention sur les compétences liées à la GEMAPI.

Celle-ci concerne les statuts des syndicats d'aménagement des rivières et en particulier la compétence en termes de prévention inondations.

En effet, si l'on reprend l'Item 5, qui a été pris dans son intégralité de champ de compétence dans les statuts du SyBTB cela peut avoir de lourde conséquence en quand inondation grave.

Pour pouvoir avoir une gestion appropriée des risques d'inondations, il faut mettre en place les moyens nécessaires pour prévenir et diminuer ces risques. Ainsi, l'item 5 a été rendu sécable pour permettre de diviser les domaines d'interventions par collectivité gestionnaire (EPCI, syndicat).

Cela revient à devoir définir les moyens du syndicat et des EPCI en matière de prévention des inondations. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail composé des membres des EPCI, de service de la préfecture référent, de l'EPTB de la Charente et des élus du SyBTB.

Des délégués rappellent que tous les EPCI ne sont pas confrontés aux mêmes enjeux en fonction de leur territoire (urbain, rural, zone céréalière, zone élevage...).

M. BORIE souligne que des plantations de haies seraient un début de démarche de protection pour réaliser la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.
Un délégué souligne aussi l'importance de zone de stockage d'eau.

M. ROJO-DIAZ rappelle qu'en cas de problèmes ou de conflit, le juge demandera de vérifier les moyens mis en place pour la gestion des inondations sur le territoire. Les efforts apportés doivent être notables et ne pourront être que proportionnels aux moyens du territoire.

À la suite de quoi, M. ROJO-DIAZ demande si parmi les délégués, certains souhaiteraient participer à ce groupe de travail en plus des membres du bureau :
M. BORIE se porte volontaire.

Les travaux en régie pour 2018 : (cf. compte rendu 29 janvier 2019)

Remarque faite lors de la présentation

Un délégué rappelle que l'entretien des arbres en bord de berges est de la responsabilité du propriétaire riverain.
Ce à quoi, M. VIAL rappelle que les syndicats de rivières ont été créés à l'origine pour palier à l'absence d'entretien de la part des riverains.

Point sur les gouffres : Il a été signalé la réouverture d'un gouffre près du Bandiat sur la commune de Feuillade.



Gouffre en rive droite sur le Bandiat à Feuillade

Des travaux de remblaiement avaient été faits en 2017. À savoir que sur ce genre d'intervention, il n'y a aucune aide financière.

Actuellement, il n'y a plus que le béton qui permet de maintenir un niveau eau en aval.

M. BORIE et M. ROJO-DIAZ font remarqués que le remblai n'aura pas d'efficacité à long terme. En aval des palplanches avait été installée pour maintenir la berge, il pourrait être envisagé le même procédé sur ce site.

Pour essayer de déterminer la meilleure solution technique et financière, il sera nécessaire de faire une visite du site avec les élus référents du secteur.

M. DECHANDON rappelle que la zone est un vrai gryère avec des gouffres en berge et sous le lit de la rivière. Pour lutter contre ce phénomène naturel, le fond de la rivière a été bétonné vers 1957 (cout financier très important).

Temps des questions : L'assemblée ne formule aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture le Conseil Syndical, il est 20h20.